

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le Vendredi 21 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire.

Les débats seront accessibles en direct au public via Facebook live (Page MAIRIE DE POSES)

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, BLIEK Guillaume, BOUDET Béatrice, FRERET Annabel, GARAC Florise, JIMONET Thierry, LABROUCHE Gilles, LANCELEVÉE Maurine, LEVAILLANT Antoine, LENFANT James, LOISEAU Georgio, MAURISSE Teddy, MÉHOUS Gwenola, PARAGE Laurence

Absents et pouvoir de : DINGREVILLE David à FRERET Annabel et AMIOT Elodie à FRERET Annabel
Formant la majorité des membres en exercice. Secrétaire de séance : MAURISSE Teddy
Le quorum étant réuni, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2021
- 2) **ÉGLISE** – Statuaire de la vierge - Restauration
- 3) **Recensement de la population** – Nomination des agents recenseurs
- 4) **Communauté d'Agglomération Seine Eure** : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- 5) **Base de loisirs** – Projet éco hôtel – Parking
- 6) **Projets 2022** – Demandes de subvention
- 7) **Finances** :
 - A) Virement de crédits
 - B) Neutralisation des amortissements
- 8) **Informations et questions diverses**

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2021

Le dit compte rendu n'étant pas encore prêt, il est proposé au conseil municipal de reporté son approbation à une date ultérieure

.....

2) EGLISE – Statuaire de la vierge - Restauration

Suite à une précédente visite des ateliers Giordani, il a été mis en évidence la présence d'une polychromie remarquable sur le drapé de la vierge.

Il est rappelé à l'assemblée que depuis le projet de loi de finance de 2021, le financement complet des édifices patrimoniaux n'est plus possible. De ce fait, 20% de l'opération reste à charge de la commune.

Pour redonner une dimension historique à cette statue, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Un devis d'un montant de 7 642.00€ HT soit 9 170.40€ TTC est présenté.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE

- D'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire,
- De solliciter une subvention auprès la DRAC, du Département de l'Eure, de l'Association Saint Quentin et de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021

Plan de financement prévisionnel opération église		
ORGANISME	MONTANT HT	POURCENTAGE
DRAC	3 057 €	40
Département	2 293€	30
CASE	382€	5
Association Les Amis de Saint Quentin	382€	5
Commune	1 528€	20
TOTAL	7 642€	100

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'opération église citée en introduction, et à son ordonnancement, notamment les conventions de financement relatives à ce projet.

.....

3) Recensement de la population – Nomination des agents recenseurs

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

À cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 2186 euros pour 2022 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

À ce titre, il convient de nommer les agents recenseurs et de fixer les taux de vacation retenus pour leur rémunération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE :

- De créer 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires .
- De nommer Mmes FOURNIER Marie-Claire, LANNOY Isabelle et ROUCOU Eva en tant qu'agents recenseurs du 3 Janvier au 28 Février 2022
- De fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à :
 - 40€ la session de formation
 - 1.70 € le bulletin individuel rempli
 - 1.40 € la feuille de logement remplie

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget.

.....

4) Communauté d'Agglomération Seine Eure : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur LABROUCHE Gilles, adjoint en charge de l'urbanisme dresse un bilan synthétique du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. Ce rapport synthétique, provenant de la commission du cycle de l'eau du 29 novembre 2021 est annexé à ce compte-rendu, le rapport complet est quant à lui disponible en format papier en mairie

Le Conseil Municipal, suite aux explications de monsieur LABROUCHE Gilles, **PREND ACTE** de ce rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

.....

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021

5) Base de loisirs – Projet éco hôtel – Parking

Monsieur le maire rappelle qu'un projet d'Eco-hôtel est en réflexion depuis 2019 par le groupe Elegancia.

Monsieur le maire indique que la trame de pré-projet sera jointe à ce compte-rendu et qu'à date, nous n'avons pas plus d'information concernant ce projet, si ce n'est la fin de l'étude quatre saisons qui vient de se solder et qui ne laisse apparaître aucune restriction. Monsieur le maire indique que le projet rentre dans une phase d'enquête publique, il indique également avoir demandé à ce que les promoteurs, accompagnés de l'agglomération, puissent tenir rapidement une réunion publique à ce sujet.

L'objet de la délibération proposée est d'indiquer, aux services de l'agglomération, le flux des véhicules que nous souhaitons, ou plutôt que nous ne souhaitons pas, vis-à-vis de ce projet. Les flux des véhicules seront orientés soit via la route de Saint-Pierre, puis prendrons la rue des sablons par l'entrée face à la rue de seine retravaillée en double sens (Option 2), soit en dirigeant le flux entrant par la rue de l'église et le flux sortant par le bout de la rue des sablons (Option 1)

Monsieur le maire salue la démarche proactive qui permet d'établir un pré-projet qui prend en compte nos contraintes même si cela ne donne pas accord sur l'intégralité du projet qui fera l'objet d'une demande de permis.

Madame BOUDET-RATON alerte sur le fait de nuisances potentielles qui dureront dans le temps pour les travaux de l'hôtel. Monsieur le maire indique que le projet sera délivré en 2023 et que tout aménagement induit du changement et des nuisances mais que c'est une étape à passer, nous y serons vigilants.

Sur cette base et à 12 voix **POUR** et 3 **ABSTENTIONS**, l'**OPTION 2 est plébiscitée**

.....

6) Projets 2022 – Demandes de subvention

Monsieur le maire expose les projets pour lesquels il aimerait se voir autoriser d'aller chercher des subventions :

Le premier : Les cimetières

La loi relative à l'arrêt complet des produits phytosanitaires au sein de nos cimetières nous oblige à repenser complètement nos modalités d'entretien. En effet, ayant déjà une forte appétence pour l'écologie, cette réflexion (celle de la végétalisation) était déjà dans nos objectifs, le cadre légal nous impose d'accélérer. Pour optimiser et s'enrichir de l'expérience d'autres communes, nous avons adhéré à FREUDON Normandie afin d'avoir les conseils les plus éclairés et ainsi maximiser nos chances de réussites.

La végétalisation est un réel enjeu pour se passer des produits phytosanitaires mais aussi un enjeu d'ordre sanitaire en lien avec l'humidité du pourtour de l'église. En effet, suite à une visite de monsieur Wasylyszyn, celui-ci nous a encouragés à retirer les gravillons du pourtour pour végétaliser afin de limiter les ruissellements qui altèrent l'intégrité du bâtiment. L'autre enjeu est celui de l'accessibilité de nos cimetières et notamment l'accessibilité PMR. A ce jour, l'entrée de « l'ancien » cimetière qui entoure le monument aux morts est gravillonné jusqu'à l'entrée de l'église, il est très difficilement accessible en fauteuil, le nouveau quant à lui est accessible par des marches en bois qui sont très abimées. Nous envisageons de réaliser ces aménagements en béton désactivé afin de rester harmonieux.

OBJECTIFS : L'objectif est de repenser complètement les espaces des deux cimetières afin de les rendre accueillants, écologiques et accessibles

NATURE ET DESCRIPTIF DE L'OPERATION :

Le projet s'articule de la façon suivante

- Végétalisation
 - Grace au support de Fredon, engazonner, fleurir de façons durables nos cimetières et planter des arbres adaptés
 -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021

- Accessibilité
 - Revoir complètement l'accessibilité des deux cimetières jusqu'ici très difficile

Le second : Le service technique

Le local technique n'a jamais fait l'objet de rénovation ni de mises aux normes. L'installation électrique du local technique est vétuste, elle date des années 50.

Cette installation est soumise à des surcharges électriques et est inadaptée à un usage normal pour un local technique.

L'augmentation de puissance de ces circuits est impossible dans l'état actuel. Cette installation doit également répondre aux besoins en électricité des commerçants les jours de marché, limitant l'utilisation par l'équipe technique.

Des disjonctions fréquentes entraînent des risques d'endommager les équipements et outillages.

Le local du service technique se trouve dans l'enceinte de l'école avec un mur mitoyen avec une classe, d'où l'urgence sur la mise en sécurité de l'installation électrique en place.

L'isolation thermique du local

Ni les murs, ni le toit de ce bâtiment n'ont été isolés, la température en hiver y est tout juste supportable et souvent en dessous du minimum requis par la législation du travail (14°C pour une charge de travail moyenne).

Le local technique ne dispose pas de point d'eau.

Cette installation dans le local est indispensable pour une question d'hygiène, d'entretien et de nettoyage du matériel.

L'installation d'un carport

Aujourd'hui, l'équipe technique, quand la météo n'est pas favorable, peut en profiter pour effectuer des travaux de ponçage, de peinture, de nettoyage du matériel, mais aucun abri en extérieur n'est disponible. Ces travaux sont en cas d'urgence réalisés dans le local.

Les travaux de ponçage en intérieur sont inadaptés sachant que le local est aussi le lieu de stockage des équipements pour l'entretien des espaces verts et de tous les équipements électriques, pièces de rechange et autres outils nécessaires au bon fonctionnement d'un service technique.

La promiscuité entre le local et les classes rajoute une contrainte de disponibilité du local puisque des nuisances sonores pendant les heures d'enseignement ne sont pas envisageables.

Pour toutes ces raisons, un espace couvert en extérieur un peu à l'écart du local actuel permettrait aux équipes de travailler à l'abri en cas de pluie, d'être à l'ombre pour réaliser des travaux d'entretien en été et solutionnerait également le problème des nuisances sonores liés à la promiscuité avec les classes.

OBJECTIFS : L'objectif dans un premier temps est de travailler sur la mise en place d'une installation électrique pour répondre aux questions de sécurité du local et de l'école. Ensuite, l'isolation thermique du bâtiment s'accordera avec notre démarche d'économie d'énergie de nos bâtiments.

Nous avons déjà remplacé un radiateur électrique vétuste, lourd consommateur d'énergie, par un radiateur raccordé au circuit existant de chauffage central.

L'isolation du local rentre dans la continuité de notre démarche d'économie.

Le troisième : Les locaux – Logement de la Poste

Le logement dit de la Poste est un logement qui était destiné jusqu'en 2017 au logement de fonction du chef d'établissement de la Poste. Depuis son départ en retraite, les baux ont été revus et désormais, il y a un bail commercial (toujours occupé par la poste) et un bail de logement (occupé par l'ancien chef d'établissement désormais en retraite).

Suite à la visite d'état des lieux de Septembre 2021, nous avons constaté une présence importante d'humidité, les huisseries (en bois) étant dans un état de délabrement très avancé. Le logement sera libéré au 31 Décembre 2021, il nous faut absolument

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021

entreprendre des travaux d'isolation car il nous est impossible de loger une famille dans ces conditions. De plus, et comme le logement, les ouvrants du local de la poste sont eux aussi très vétustes, ils sont en bois et ont l'âge du bâtiment : 50 ans.

OBJECTIFS : L'objectif est de revoir l'isolation du bâtiment en mettant l'accent en 2021 sur la réfection complète des huisseries et en équipant le bâtiment d'une VMC qui n'en est pas équipé pour le moment.

NATURE ET DESCRIPTIF DE L'OPERATION :

Le projet s'articule de la façon suivante

- Pour le remplacement des huisseries :
 - Dépose des menuiseries existantes
 - Pose de menuiseries en PVC en respectant le style initial

- Pour la pose de la VMC :
 - Carottage de la dalle des combles pour équipement VMC

Les montants associés à ces projets et les aides sollicitées seront définis comme suit :

Lieu	Nature	HT	TTC	Financement	
<u>Cimetière</u>	Végétalisation du cimetière et accessibilité PMR	20 846.00€	25 015.20€	Etat (DETR) 40% CASE (Fds de concours) 30% Fonds propres 30%	8 338.40€ 6 253.80€ 6 253.80€
<u>Atelier</u>	Atelier technique - Mise aux normes-Réhabilitation et amélioration de la performance énergétique	27 734.00€	33 280.80€	Etat (DETR) 40% Département 30% CASE (Fds de concours) 10% Fonds propres 20%	11 093.00€ 8 320.00€ 2 773.00€ 5 548.00€
<u>La Poste</u>	Rénovation d'un bâtiment public accueillant la Poste	28 925.00€	34 710.00€	Etat (DETR) 40% Département 20% CASE (Fds de concours 20%) Fonds propres 20%	11 570.00€ 5 785.00€ 5 785.00€ 5 785.00€

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité** :

VALIDE ce plan de financement et les opérations s'y afférant

AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions auprès des divers financeurs

.....

7) Finances

A/ Virement de crédits

Monsieur le maire que, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22

Des ajustements en fin d'année étant nécessaires, des virements de crédits ont été effectués en section de fonctionnement :

1) Modification d'imputation budgétaire d'une écriture de 2020

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021**

Dépenses Fonct : Article 673	6 278.17€
Recettes de Fonct : Article 70846	6 278.17€

Il manquait 5 000€ au chapitre 67 pour réaliser cette écriture, il a fallu réaliser le virement de crédits suivant :

Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 5 000€
Chapitre 67 article 673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 5 000€

2) Manque de crédits au chapitre 012, virement de crédits suivant :

Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 4 200€
Chapitre 012 article 6451	Cotisations URSSAF	+ 1 200€
Chapitre 012 article 6455	Cotisations assurance du personnel	+ 3 000€

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité, VALIDE** ces virements de crédits

B/ Neutralisation des amortissements

Monsieur le maire explique que la procédure de dotation aux amortissements contraint les collectivités territoriales à dégager un autofinancement minimum aussi appelé autofinancement légal.

En effet, la procédure des dotations aux amortissements se traduit par une dépense de fonctionnement, inscrite sur des comptes 68x et par une recette d'investissement inscrite sur des comptes 28x. Cette écriture signifie une contrainte d'autofinancement sur la section de fonctionnement et libère à contrario une capacité de financement minimum pour la section d'investissement.

Afin d'améliorer les marges financières en section de fonctionnement, le dispositif de neutralisation des amortissements permet par un jeu d'écriture comptable d'annuler l'impact des amortissements des subventions d'équipements versées.

Compte tenu de l'intérêt de cette disposition pour la gestion financière du budget de la commune, il est souhaitable de le reconduire pour l'année 2021.

Cette opération consiste :

- D'une part, à constater l'amortissement des biens, quel que soit leur nature ; conformément au plan d'amortissement par l'émission d'un mandat au compte 68x "dotations aux amortissements et provisions" et d'un titre de recette au compte 28x "amortissements des immobilisations » ;
- D'autre part, à neutraliser au plan budgétaire par un mandat au compte 198 « Neutralisation des amortissements » et par un titre au compte 7768 « Neutralisation des amortissements ».

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport de Monsieur le Maire relatif à l'instruction comptable M14 — Neutralisation de l'amortissement

AUTORISE la neutralisation budgétaire totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

.....

8) Informations et questions diverses

- Bassin d'aviron

Monsieur le maire rappelle le calendrier de fin d'exploitation de la carrière, puis, décrit le projet de bassin de 2000 mètres avec le parking remorques, le parking visiteur, la tour de départ/arrivée. Monsieur le maire mentionne que la ligue de Kayak envisage d'y réaliser des manches du championnat du monde et servira de base arrière pour les JO 2024 pour l'entraînement des athlètes.

Côté accès, il se fera depuis l'entrée actuelle des carrières, puis en longeant le bout du bassin entre le bassin et la D110, pour se stationner de l'autre côté. Afin d'éviter aux véhicules de se croiser, une sortie sur la D110 sera réalisée avec des aménagements permettant de réduire la vitesse dans le seul tronçon droit et visible de la D110.

- J'allume ma rue

Monsieur le maire rappelle que l'éclairage public est désormais éteint entre 23h et 5h. Suite à de nombreuses sollicitations d'administrés, nous avons mandatés monsieur Bozetto de la société Odelco pour connaître la faisabilité, armoire par armoire, de l'installation du dispositif « j'allume ma rue ». Le retour est positif, l'ensemble des armoires étant éligibles, à des niveaux variables mais toujours dans les limites acceptables (connectivité réseau). Nous allons prochainement faire un test grandeur nature sur deux armoires

- Calendrier des manifestations

Dates	Heures	Évènements	Organisateurs	Lieux
22/01/2022		Galette des Anciens	Association Les Anciens	Salle Marcel Niquet
19/02/2022		Crêpes	Association Les Anciens	Salle du Nivernais
24/02/2022		Belote	Association Les Anciens	Salle du Nivernais

Monsieur LABROUCHE indique qu'à ce calendrier, il est à noter que l'association de la batellerie tiendra son assemblée générale le 15 janvier 2022

Madame BOUDET RATON demande des détails quant à l'ouverture plus large de la mairie en Janvier.

Monsieur le maire indique que suite à la précédente délibération en lien avec la création d'un poste 20H en PEC (Parcours Emploi Compétence), nous avons sollicité CAP Emploi, posté sur les réseaux puis envoyé un mail administré. La

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2021

campagne de recrutement s'arrêtera le 15 janvier 2022, le futur agent débutera ses fonctions le 1^{er} Février. Pour en revenir à l'extension des heures d'ouverture, nous reviendrons vers le conseil une fois les créneaux arrêtés, nous réalisons actuellement du monitoring pour évaluer les jours à plus forte affluence et ainsi mettre l'agent sur les créneaux les plus adaptés.

Monsieur le maire profite pour remercier l'association Bric à Brac du Vaudreuil, qui, grâce à M. et Mme Barbieux a pu mettre à disposition des Posiens nécessiteux et/ou isolés, des cadeaux pour les fêtes de Noël. Mme FRERET, en charge du suivi de cette opération, mentionne à l'assemblée de ne pas hésiter à remonter les noms de personnes qui pourraient être intéressées par un petit cadeau

Madame BOUDET RATON demande également où en est le projet de maraicher bio. Monsieur LABROUCHE indique qu'il va rencontrer avec M. MAURISSE Teddy le porteur du projet en Janvier pour en savoir plus sur ses attentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50

Georgio LOISEAU, Maire